3962

BFSA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le

29 SEP. 2008

Au capital de 1.000.000 €

Siège social : Avenue de la Roubine

06150 CANNES LA BOCCA

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2008

L'an deux mille huit et le trente juin à dix heures, les actionnaires de la Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance « BFSA » se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Directoire.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par M. Raymond BALITRAND en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

M. Jean FAUBERT est désigné comme secrétaire.

Sont désignés comme scrutateurs Mme Fabienne BALITRAND et M. Laurent BALITRAND.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant droit de vote et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer tant en la forme ordinaire qu'en la forme extraordinaire.

La S.C.P. « G. REYNIER - J. LUPO », Commissaire aux Comptes, dûment convoquée est absente et excusée. La société « PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises » Commissaire aux Comptes titulaire dûment représentée par M. Xavier SALMON.

M. le Président déclare que tous les actes et documents énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- La feuille de présence à l'Assemblée Générale.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Le rapport de gestion du Directoire.
- Le rapport du Conseil de Surveillance.
- Les rapports des Commissaires aux Comptes.
- La liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
- Un exemplaire des statuts.

M. le Président rappelle qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par le Comité d'Entreprise et que l'Assemblée a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire, observations du Conseil de Surveillance, rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice 2007. Quitus aux membres du Directoire.
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce.
- Affectation des résultats.
- Fixation des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2008.
- Expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire, la SCP PRICE WATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES et du commissaire aux comptes suppléant, M. ISAIA.
- Pouvoirs sur les formalités.
- Questions diverses.

M. le Président présente le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de Surveillance puis lecture est donnée des rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée.

Diverses observations sont échangées puis les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve lesdits comptes et le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du C.G.I. ainsi que le montant de l'impôt susceptible d'en résulter mentionné dans le rapport du Directoire, et en conséquence, donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, approuve lesdites conventions dont elle a été informée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant participer au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit la somme de 8.048.879,21€ au compte « Report à nouveau ». Elle décide en outre de prélever sur ce compte une somme de 211.500 € pour être distribuée aux actionnaires à titre de dividende à hauteur de 6 € par action, « éligible à l'abattement fiscal de 40 % réservé aux actionnaires personnes physiques résidant en France, mentionné à l'article 158-3-2° du C.G.I. par la loi de finance 2006 » ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (article 117 quater nouveau du C.G.I.).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il a été distribué à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices :

ANNEE	DIVIDENDE PAR ACTION	ABATTEMENT
2004	39,00 €	Abattement de 50 %
2005	36,00 €	Abattement de 40 %
2006	41,00 €	Abattement de 40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'allouer au Conseil de Surveillance une somme de 18.300 € (dix huit mille trois cents euros) à titre de jetons de présence pour l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société PRICE WATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES et décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui en 2014 statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. ISAIA et décide de nommer en remplacement M. Guy USSEGLIO-VIRETTA - Z.A.C. de l'Arénas, 455 Promenade des Anglais - B.P. 93130 - 06203 NICE CEDEX 3, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui en 2014 statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les membres du bureau.

